

Annexe 4 : Délais d'intervention, de dépannage et de réparation complète concernant les actions de maintenance corrective.

	Ouvrage C0		Ouvrage C1		Ouvrages C2 et C3	
	Prestation annualisée	Prestation sur bon de commande	Prestation annualisée	Prestation sur bon de commande	Prestation annualisée	Prestation sur bon de commande
Intervention <i>(Diagnostic, mise en sécurité immédiate des biens et des personnes)</i>	3 heures (Astreinte 7/7 jours, 24/24 heures)		24 heures (Astreinte 7/7 jours, 24/24 heures)		2 jours*	
Dépannage <i>(Rétablissement des fonctions, mesures palliatives provisoire en attente d'une réparation)</i>	9 heures (délai global intervention + dépannage)		96 heures* (délai global intervention + dépannage)		1 semaine* (délai global intervention + dépannage)	
Réparation définitive <i>(Remise en état complète des installations ou équipements)</i>	3 jours	<u>Devis</u> : 1j à/c fin d'intervention <u>USID</u> : 1j pour valider <u>Réparation</u> : 3j à/c acceptation devis par USID	1 semaine	<u>Devis</u> : 3j à/c fin d'intervention <u>USID</u> : 1 semaine pour valider <u>Réparation</u> : 1 semaine à/c acceptation devis par USID	3 semaines	<u>Devis</u> : 1 semaine à/c fin d'intervention <u>USID</u> : 2 semaines pour valider <u>Réparation</u> : 2 semaines à/c acceptation devis par USID
Délai global maximal autorisé <i>Intervention + dépannage + réparation complète</i>	4 JOURS	8 JOURS	2 SEMAINES	4 SEMAINES	4 SEMAINES	6 SEMAINES

- * Délai réduit à 24h si risque avéré et immédiat pour la sécurité des personnes.